Santé et Services sociaux Québec

PROGRAMME DE BOURSE EN PSYCHOTHÉRAPIE OFFERT AUX ÉTUDIANTS TERMINANT LEUR PROGRAMME DE FORMATION DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE (3e CYCLE) 2023-2024

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose un levier aux établissements de santé et de services sociaux du Québec pour relever l'important défi de main-d'œuvre qui se dessine dans la pratique de la psychothérapie.

Ce programme de bourse s'adresse uniquement aux étudiants qui répondent aux critères suivants :

- Terminer, au plus tard, le 31 août 2024, leur programme de doctorat en psychologie clinique;
- Obtenir leur diplôme universitaire de doctorat en psychologie clinique;
- Obtenir un permis de l'Ordre des psychologues du Québec;
- Désire s'engager à travailler comme psychologue pour exercer la psychothérapie dans l'un des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de bourse vise à :

- Répondre au besoin de main-d'œuvre des établissements du RSSS afin d'être en mesure d'offrir les services de psychothérapie à la population;
- Soutenir les établissements du RSSS afin d'améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de la main-d'œuvre à travailler dans le milieu de la santé;
- Offrir un soutien financier aux étudiants sélectionnés désirant exercer la psychothérapie dans l'un des établissements du RSSS visés.

BOURSES ATTRIBUÉES ET AUTRES FRAIS

- En 2023-2024, le MSSS finance jusqu'à un maximum de 65 bourses de 10 000 $;
- La personne qui fait une demande de bourse peut bénéficier d'un montant de 10 000 $ remis en un versement par l'établissement du RSSS parrain.

ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteur du statut de résident permanent et demeurer au Québec;
- Être, en voie, d'obtenir le diplôme d'études de doctorat en psychologie clinique dans une université québécoise reconnue qui mènera à un permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec.

ATTENTION : Un étudiant ne peut soumettre une demande à plus de 2 établissements simultanément.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à :

- Travailler dans l'un des établissements du RSSS pour une période minimale de deux ans;
- Offrir et respecter une disponibilité minimale de trois jours par semaine, suivant les besoins de l'établissement l'ayant parrainé, en respect des dispositions locales des conventions collectives en vigueur dans le RSSS, et ce, dès la fin de la formation pour laquelle il a reçu une bourse;
- Fournir les documents suivants :
    - Le diplôme universitaire de doctorat en psychologie clinique;
    - Le permis d'exercice délivré par l'Ordre des psychologues du Québec.

Veuillez noter que les bourses sont cumulatives et n'ont pas pour effet de modifier les conditions d'octroi de la bourse offerte par le MSSS. Les années d'engagement associées aux conditions d'octroi de chaque bourse reçue ne seront pas additionnées. La durée la plus longue de l'engagement en nombre d'années et en nombre de jours par semaine, parmi l'ensemble des programmes de bourses dont l'étudiant bénéficiera, aura préséance.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La demande de bourses doit être acheminée directement aux personnes responsables identifiées sur le site des métiers et professions.

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Un curriculum vitae récent;
- ✓ Une lettre attestant son inscription au programme émise par l'université;
- ✓ Une preuve de statut d'étudiant à temps partiel ou temps complet;
- ✓ Une copie du relevé de notes officiel le plus récent;
- ✓ Une lettre expliquant les motivations à présenter sa candidature.

Veuillez noter que les établissements du RSSS possèdent plusieurs installations. Par conséquent, la personne qui s'engage à travailler après sa formation universitaire pourrait être affectée dans l'une ou l'autre des installations appartenant à l'établissement du RSSS choisi.

EN CAS D'ABANDON OU D'ÉCHEC DES ÉTUDES

Exemples de situations possibles	Effet
Abandon ou échec du programme d'études en cours de formation	Remboursement du total des sommes reçues au moment de l'abandon.
Échec d'un cours ou d'un stage	L'étudiant doit aviser l'établissement et le cours ou le stage pourra être repris et aura pour effet de retarder la diplomation et, par le fait même, le début de la période d'engagement.
Absence de plus de 30 jours pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, si une absence prévue à la convention collective de plus de trente (30) jours survenait, cela prolongerait la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalente à celle de l'absence.
Départ pendant la période d'engagement	Pendant la période d'engagement, l'employé qui démissionne avant la fin de son engagement doit rembourser la bourse reçue au prorata du temps restant à sa période d'engagement.
Autres cas	Voir l'établissement parrain

Santé et Services sociaux Québec

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE BOURSE EN PSYCHOTHÉRAPIE OFFERT AUX ÉTUDIANTS TERMINANT LEUR PROGRAMME DE FORMATION DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE (3e CYCLE)

Identification

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Numéro d'assurance sociale :	
Ville :		Province :	
Code postal :		Téléphone :	
Courriel personnel :		Courriel universitaire :	

Déclaration d'engagement à fournir des services

Je soussigné : _____ déclare faire une demande pour l'obtention de ma bourse d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux étudiants terminant leur programme de formation en psychologie clinique (3e cycle).

Je déclare que je compléterai mon programme de formation pour lequel j'ai obtenu ma bourse d'études.

☐ Doctorat en psychologie clinique (3e cycle) Nom de l'université : _____

Je m'engage à offrir et respecter une disponibilité minimale de trois (3) jours par semaine qui seront comblés, selon les besoins de l'établissement et conformément aux dispositions locales des conventions collectives en vigueur dans le RSSS, et ce, pour une durée minimale de deux (2) années.

L'établissement de santé et de services sociaux choisi est : _____

Si je manque à l'un de mes engagements, je m'engage à rembourser à l'établissement de santé et de services sociaux, selon les modalités prévues au programme de bourse d'études offert aux étudiants terminant leur programme de formation de doctorat en psychologie clinique (3e cycle). Le montant de la bourse ou la partie de ce montant calculé proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé.

Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernés et l'Ordre des psychologues du Québec à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

Changement d'adresse

Je m'engage à aviser l'établissement de santé et des services sociaux qui m'a octroyé la bourse, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

Signatures

Signé à (Ville) : _____ Le (date) : _____

Signature du candidat : _____

Signature de la personne responsable de l'établissement de santé et de services sociaux :

_____

_____ _____

Nom en lettre moulée Date